

ATTESTATION

**A FAIRE CERTIFIER PAR VOTRE EXPERT COMPTABLE/ COMMISSAIRES AUX COMPTES
OU PAR LA SOCIETE SI EN CREATION**

Nom du professionnel du tourisme :

N° de SIREN :

N° d'immatriculation :

(ou de licence d'habilitation ou d'autorisation)

Cette attestation est obligatoire pour l'étude de la mise en place et/ou le renouvellement de votre garantie financière auprès d'Atradius

Pointe annuelle des acomptes et avances reçus

Il s'agit de la pointe (pic) des acomptes, avances et règlements reçus des clients **consommateurs finaux** (hors professionnels du tourisme) pour des prestations non encore fournies constatée sur une période de 12 mois (dernier exercice comptable)

Pour les opérateurs réceptifs, merci d'indiquer également, à titre indicatif, la pointe (pic) des acomptes, avances et règlements reçus des clients professionnels du tourisme

Nous soussignés (Nom du Cabinet).....Expert-comptable ou
Commissaires aux comptes de la sociétéattestons les chiffres
déclarés ci-dessus

Fait à

Cachet et Signature

Le